



Un message du Président

Amsterdam, 27 juillet 2021

Chers participants, supporters, amis et collègues,

Comme vous avez pu le constater en lisant la couverture médiatique récente, le monde des réclamations relatives aux émissions, et plus particulièrement la Fondation Diesel Emissions Justice (DEJF), ont connu une période incroyablement active.

Nous vous proposons ci-dessous une mise à jour de nos procédures spécifiques ainsi que des nouvelles remarquables en Europe.

Comme nous l'avons déjà dit, la Fondation Diesel Emissions Justice a actuellement trois procédures distinctes, qui ont toutes été portées devant le tribunal de district d'Amsterdam, aux Pays-Bas, en tant que siège central de la justice.

Ces procédures visent à obtenir une compensation financière pour les propriétaires de voitures dupés en Europe. En outre, la Fondation estime que les constructeurs automobiles devraient réparer les préjudices causés à la santé publique et à l'environnement.

Groupe Volkswagen

14 juillet : Le tribunal d'Amsterdam a jugé que les constructeurs automobiles ont agi illégalement en mettant sur le marché des voitures diesel équipées de dispositifs d'invalidation. Le tribunal a également décidé que les concessionnaires automobiles néerlandais doivent accorder aux consommateurs une réduction de prix de 3 000 euros pour l'achat d'une voiture neuve et une réduction de prix de 1 500 euros dans le cas d'une voiture d'occasion. Il s'agit d'une décision importante et vous pouvez lire notre

[communiqué de presse en réponse](#) (en anglais). Il est important de noter que, bien que cela donne droit à un remboursement à tous les propriétaires néerlandais, une action est encore nécessaire pour faire appliquer cette décision.

Notre procédure aux Pays-Bas connaîtra des avancées à l'automne. Nous attendons actuellement l'invitation du tribunal pour fixer la date.

Les procédures engagées par la Fondation contre Volkswagen en Belgique (devant le tribunal de Bruxelles) et en France (devant le tribunal de Soissons) se poursuivront, dans l'attente des décisions actuellement devant le tribunal néerlandais.

Daimler AG (Mercedes)

En ce qui concerne notre procédure aux Pays-Bas, le tribunal de district d'Amsterdam a établi un calendrier de management de l'affaire qui exige que les défendeurs soumettent leur avis sur le prochain volet de procédure à la mi-août. Nous continuerons à vous tenir informés de l'évolution de la situation.

Fiat Chrysler NV

Notre procédure contre Fiat Chrysler se poursuit et nous attendons actuellement que notre affaire soit programmée devant le tribunal cet automne.

Nouvelles récentes

14 juillet : Plusieurs propositions ont été faites par la Commission européenne. L'une, si elle est adoptée, verrait les dernières voitures à essence ou diesel vendues dans l'Union européenne d'ici 2035. Une autre prévoit que les émissions soient mesurées dans des conditions de conduite "réelles" plutôt qu'en laboratoire. Les constructeurs et les fournisseurs de voitures craignent cette intention et ont commencé à faire vigoureusement pression sur la Commission arguant que ce serait "irréalisable". La DEJF est fermement convaincue qu'il faut faire table rase du passé avant d'aller de l'avant. Deux articles couvrant différents points sont disponibles ici :

[- La Commission propose de transformer l'économie et la société européennes afin de concrétiser les ambitions climatiques de l'UE](#)

[- Europe Rolls Out Ambitious Climate Change Plan, but Obstacles Loom](#) (en anglais)

13 juillet : Fiat-Chrysler est devenue la 5e entreprise mise en examen en

France (après VW, Renault, Peugeot et Citroën) pour tromperie aggravée en matière d'utilisation de dispositifs invalidants. [Dieselgate : Fiat-Chrysler à son tour mis en examen en France.](#)

Si vous souhaitez en savoir plus sur les autres mises en examen en France, vous pouvez les découvrir ici :

[Ouest France - 6 juin](#)

[Le Point - 9 juin](#)

[Le Parisien - 9 juin](#)

13 juillet: Volkswagen envisage de faire appel de l'amende infligée par l'UE pour le "cartel" de la technologie des émissions diesel. Cet article présente une interview de Maria José Azar-Baud, membre du conseil d'administration de la DEJF, qui évalue l'impact de la décision de la Commission européenne du 8 juillet. "Et c'est très important car ces entreprises paneuropéennes doivent rendre des comptes. [Les citoyens ont gagné des procès en] Australie, en Allemagne et en Italie, mais qu'en est-il notamment de la Belgique ? C'est l'objet de notre initiative, essayer de faire en sorte que l'indemnisation soit la même pour tous les Européens et pas seulement dans certaines juridictions." L'intégralité de l'article est disponible ici : [Volkswagen mulls appeal of EU fine over diesel emissions tech "cartel"](#) (en anglais).

8 juillet: [Antitrust : La Commission européenne inflige une amende de 875 millions d'euros aux constructeurs automobiles pour avoir restreint la concurrence dans le domaine du nettoyage des émissions des nouvelles voitures particulières diesel.](#) Récemment, la Commission européenne a infligé des amendes à certaines des entreprises concernées par le Dieselgate, pour s'être entendues (entente) afin de restreindre le développement technique du nettoyage des NOX pour les voitures de transport de passagers diesel. Ayant la technologie et la possibilité de réduire les émissions nocives au-delà de ce qui est légalement requis par les normes d'émission de l'UE, elles ont choisi de ne pas l'utiliser. Alors que nous savons depuis des années que les émissions sont à l'origine de 417 000 décès prématurés par an, il est profondément regrettable que des entreprises soient encore capables de faire des choix négligents ayant des conséquences importantes pour nos communautés et ceux qui y vivent. La DEJF salue et soutient l'amende infligée par la Commission pour pratique antitrust et encourage le législateur européen à améliorer ses normes en la matière. [Antitrust: European Commission fines car manufacturers €875 million for restricting competition in emission cleaning for new diesel passenger cars](#) (en anglais).

La DEJF a le plaisir d'annoncer que l'éminente universitaire et praticienne du droit des actions collectives, Prof. Julia Suderow, a rejoint notre Conseil. Julia enseigne en tant que professeur associé à l'Université de Deusto, dans les domaines du droit international privé et du droit du commerce international et est l'auteur de nombreuses publications, écrites en anglais, allemand et espagnol.

Mme Femke Hendriks, directrice exécutive de la Fondation, a démissionné de son poste. Depuis sa création, Femke a fourni à la Fondation deux années d'excellents services au cours desquelles, avec notre éminente équipe juridique néerlandaise et étrangère, ont fait passer la Fondation de la phase de démarrage à la position qu'elle occupe aujourd'hui. Un directeur à plein temps, coordonnant les opérations quotidiennes, n'est, de ce point de vue, plus nécessaire.

Le Conseil d'administration de la Fondation est extrêmement reconnaissant pour la contribution significative qu'elle a apportée, et nous lui souhaitons bonne continuation. Nous souhaitons également remercier le professeur Miguel Ferro Sousa, membre sortant du Conseil d'administration, et Arco Krijgsman, président sortant du Conseil de surveillance, pour leurs précieux services à la DEJF, qui ont pris fin le 30 juin 2021.

Prochaines étapes

Pendant ce temps, la Fondation continue d'accueillir autant de propriétaires de voitures dupés que possible, en leur permettant de s'inscrire auprès de la Fondation, car ensemble nous sommes plus forts. Comme nous le savons tous, les constructeurs automobiles concernés ont dû payer d'énormes amendes et dommages-intérêts dans certains pays, et la Fondation ne voit aucune raison pour que cela ne se réalise pas dans les pays européens où aucune compensation n'a été accordée. Nous continuons à nous battre pour la parité en matière de compensation et nous vous tiendrons informés de toute évolution.

Si vous avez des questions concernant votre inscription individuelle ou autre, vous pouvez nous envoyer un courriel à l'adresse info@emissionsjustice.com.

Sincèrement,



Andrew Goodman
Président du Conseil d'Administration
Fondation Diesel Emissions Justice

Portail demandeur

Copyright © 2021 Stichting Diesel Emissions Justice, All rights reserved.

Our mailing address is:

Stichting Diesel Emissions Justice
Herengracht 282
AMSTERDAM, Noord-Holland 1016 BX
Netherlands